

L'an deux mil onze et le 7 mars convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le quinze mars deux mil onze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu des deux précédentes réunions
- Présentation de l'activité communautaire par M. REVEREAULT, président de la Communauté de Communes
- Vote du compte administratif 2010
- Vote du compte de gestion 2010
- Affectation du résultat 2010
- Demande de subvention : dotation d'équipement des territoires ruraux
- Modification des statuts de la fourrière
- Modification de la dénomination de certaines rues de la commune
- Bureaux de vote pour les élections des 20 et 27 mars 2011
- Questions diverses

L'an deux mil onze et le quinze mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances sous la présidence de M. DUROCHER Denis, maire.

PRESENTS : M. DUROCHER Denis, Mme BALLANGER Stéphanie, Mme POMMERAUD Brigitte, M. BAUDOUIN Bruno, Mme CHASSELOUP Annie, Mme DUBOURG Nicole, Mme ONNO Gisèle, M. BERTIN Jean-Noël, M. CHARRIER Philippe, Mme BOUCHET Sandra, Mme GALY Virginie, M. BAUDIN Olivier,

ABSENTS : M. KOTSIS Jack, M. BESSONNET William, M. CÔME Philippe.

Secrétaire de séance : Mme BOUCHET Sandra

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2011

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : 12

Les comptes rendus des deux précédentes séances sont lus et adoptés à l'unanimité.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE PAR M. REVEREAULT, président

① Fonctionnement de la communauté :

- Un conseil communautaire composé de 27 délégués (qui passera à 21 délégués dans 2 ans)
- Un bureau composé de 15 membres
- Un exécutif communautaire composé de 5 membres
- 6 commissions communautaires qui préparent les projets.

② Combien ça coûte (chiffres 2010)

⇒ Service incendie	508 000 €
⇒ Charges financières	472 000 €
⇒ Actions socioculturelles	232 000 €
⇒ Entretien chauffage écoles	128 000 €
⇒ Frais de personnel	112 000 € (2,5 salariés)
⇒ Cotisation organismes	112 000 €

Capacité d'Autofinancement Nette

⇒ 2008	403 000 €
⇒ 2009	543 000 €
⇒ 2010	605 000 €

③ L'avenir ➤ réforme territoriale

Toutes les communautés de communes de – 5000 habitants vont disparaître, donc la carte intercommunale va changer (Voulgézac peut éventuellement entrer dans la communauté de communes Charent-Boème-Charraud.

Arrivée de la fibre optique (coût pour CBC : environ 4 000 000 €).

Cette fibre optique permettra :

- la télémédecine
- la formation à distance
- l'accès aux outils nomades
- l'accès à tous les réseaux sociaux locaux et nationaux

Construction du SCOT

Permettra de penser l'étalement urbain, coopérer pour assurer le développement économique du bassin de vie. Coopérer pour déployer les transports urbains et adaptés, collectifs, covoiturage etc...

④ Les équipements et services incontournables.

- ⇒ Les écoles (actuellement Sireuil et Rouillet en travaux)
- ⇒ La voirie : programme annuel environ 350 000 € HT soit environ 40 €/hbt pour 190 km de route.
- ⇒ L'animation socioculturelle : surtout autour du Centre Social (changement de directeur en 2011) des choses nouvelles peuvent être mises en place en 2011 (ex : mise en place d'un réveillon solidaire gratuit pour le 31/12)
- ⇒ L'accès à l'environnement naturel : mise en place d'itinéraires de randonnées, piétons, vélos, cavaliers, et mise en valeur de la vallée de la Charente

⑤ Les projets que font le sens de la vie collective.

- ⇒ L'inter génération : vieillissement de la population, logements accessibles aux personnes âgées (EPAHD)
- ⇒ Les déchets ménagers : faire évoluer la qualité du service pour baisser les coûts.
- ⇒ Nouvelles productions agricoles – BIO
- ⇒ Le réseau médiathèque : étude en cours – recrutement d'une bibliothécaire par Mouthiers, la CBC apporte aide et support.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune qui laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement : Recettes :	557 985,01 euros
Dépenses :	375 107,89 euros
Excédent :	182 877,12 euros
Investissement : Recettes :	160 493,85 euros
Dépenses :	69 067,62 euros
Excédent :	91 426,23 euros

Madame DUBOURG Nicole, soumet au vote le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Adopte le compte administratif 2010 tel qu'il a été présenté par le Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **25 mars 2011**

Et publication ou notification le : **31 mars 2011**

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2010

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2010 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **25 mars 2011**

Et publication ou notification le : **31 mars 2011**

AFFECTATION DU RESULTAT 2010

En application de la comptabilité M14 et le vote à l'unanimité du compte administratif 2010 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 182 877,12 euros, et un excédent d'investissement de 91 426,23 euros, il y a lieu de délibérer sur l'affectation de ce résultat comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- l'excédent comptable de l'exercice 2010 de la section de fonctionnement est affecté au budget primitif. 2011 comme suit :

Compte 002 Excédent antérieur reporté

Section de fonctionnement pour la somme de :

182 877,12 euros

-l'excédent comptable de l'exercice 2010 de la section d'investissement est reporté au compte 001 au budget primitif. 2010,

section d'investissement pour la somme de

: 91 426,23 euros

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **25 mars 2011**

Et publication ou notification le : **31 mars 2011**

DEMANDE DE SUBVENTION : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Monsieur le Maire explique aux membres présents que dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 72, la commune peut déposer un dossier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Toutefois à l'appui de cette demande, il faut une délibération du conseil municipal adoptant l'avant projet et arrêtant les modalités de financement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte l'avant projet tel qu'il a été présenté par le Cabinet ERI

Arrête les modalités de financement comme elles apparaissent dans le tableau joint à la demande de subvention

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **22 mars 2011**

Et publication ou notification le : **25 mars 2011**

MODIFICATION DES STATUTS DE LA FOURRIERE

Monsieur le Maire, rappelle aux membres présents que la commune de Trois-Palis, adhère au Syndicat Mixte de la Fourrière et qu'à ce jour ce syndicat compte 304 communes et 5 communautés de communes adhérentes

Le syndicat a modifié ses statuts suite à la nouvelle composition des collèges de la Boixe, du Pays Manslois et du collège des communes isolées, ainsi qu'à la nouvelle composition du Bureau dont le nombre de membres est ramené de 15 à 14.

Il est donc demandé au conseil de se prononcer sur ces modifications des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les nouveaux statuts du syndicat, modifiés après la prise en compte de la nouvelle composition des collèges de la Boixe, du Pays Manslois et du collège des communes isolées, ainsi que la nouvelle composition du Bureau dont le nombre est ramené de 15 à 14 membres

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : **22 mars 2011**

Et publication ou notification le : **25 mars 2011**

DENOMINATION DE CERTAINES RUES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique aux membres présents que pour finaliser la numérotation des rues, il conviendrait de dénommer deux voies qui posent quelques soucis.

Il s'agit de la voie qui dessert le lotissement Belle Vallée et de la voie qui passe devant la mairie à partir du rond point jusqu'au carrefour de la Breuillerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de dénommer les voies concernées comme suit :

- impasse Belle Vallée pour la voie desservant le lotissement
- route de l'école pour la voie allant du rond point situé à proximité de la mairie jusqu'au carrefour de la Breuillerie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification le :

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation d'une ébauche du projet de budget primitif 2011 (accord pour l'achat d'un stand buvette pour les associations avec diminution des subventions respectives).
- Entretien des salles : 2 sociétés ont été contactées, la moins chère a été retenue
- Rencontre avec M. BOUISSOU – ERDF : pour mettre en place un programme de remise en état des tranfos et mise en image. 2 jeunes pour 40 heures de travail préparatoire (nettoyage etc..) puis une associations repeints en trompe l'œil le bâtiment. ERDF prend en charge le salaires des 2 jeunes plus les graphistes. La commune prendre en charge l'encadrement et la fournitures des peintures soit environ 600 euros. Le conseil donne un accord de principe.
- Rencontre avec Le centre social pour mettre en place des activités pour les pré-ados (11 à 14 ans), il faudrait éventuellement leur procurer un local pour qu'ils puissent se retrouver avec un animateur qui les encadrerait. Une réunion avec les ados concernés et leurs parents doit être organisée.
- Rue du Gros Chêne : problèmes posés par le double sens – voir pour faire des améliorations
- Route de Chantoiseau : mettre des ralentisseurs pour casser la vitesse
- Prochaine réunion pour la numérotation des rues : le 26 mars à 10 heures
- Prochaine réunion du conseil le 12 avril à 20 h 30

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23 h 30

Ont signé les membres présents